

# ENVIRONNEMENT

## JOUR DE LA TERRE



Au Québec, un **22 avril** avec Jacques Languirand *Page 2*



Le Grand Montréal est en perte de **biodiversité** *Page 5*



La **pollution** des mers menace les ressources halieutiques *Page 6*

CAHIER SPÉCIAL I - LE DEVOIR, LES SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 AVRIL 2012



BORIS HORVAT, NASA, ET PEDRO ARMESTRE AGENCE FRANCE-PRESSE

# Un plaidoyer pour donner une voix à la Terre

Au service de la cause écologique sur plusieurs plans à la fois, l'auteur d'*Une voix pour la Terre* effectue un rapprochement entre l'humanisme véhiculé par les Camus et Malraux et les valeurs écologiques prônées aujourd'hui. Karel Mayrand raconte sa rencontre avec sept visionnaires qui lui ont fait découvrir ce que notre monde est et devient.

RÉGINALD HARVEY  
Collaborateur

**K**arel Mayrand, auteur du livre *Une voix pour la Terre*, qui vient de paraître chez Boréal, est directeur général pour le Québec de la Fondation David-Suzuki et président de Réalités climatiques Canada, une organisation d'Al Gore ; de plus, il est un des principaux organisateurs du Grand rassemblement pour la Terre, le 22 avril.

Avant d'arriver à la présentation de son propre ouvrage, il se remémore la lecture des œuvres de ces auteurs majeurs que sont les Camus et Malraux : « En relisant Camus, ce qui m'a fasciné, c'est de voir à quel point ce qu'il avait développé par rapport à la Deuxième Guerre mondiale et au totalitarisme sont des choses qu'on peut également appliquer aujourd'hui à toute la question de la destruction de la biosphère. »

Il englobe à l'intérieur de sa réflexion toute la thématique des inégalités sociales : « On n'a jamais arrêté d'en discuter et le sujet demeure très pertinent. Pour moi, il ressort de toute cette démarche de pensée qu'il s'agit d'une seule et même cause, parce que la plus grande injustice, c'est de voler les richesses qui appartiennent aux générations futures. Enfin, c'est le même système qui fait qu'une minorité s'approprie les richesses de la majorité et que la génération présente s'approprie celles des générations futures. »

**Une même ligne de force partagée**

Au fil de ses échanges avec des personnalités reconnues pour leur engagement social et planétaire, il a été en mesure de constater qu'elles défendaient une valeur commune : « Ces gens en appellent à notre sens éthique, à notre sens moral ; ils nous replacent comme être humain devant nos responsabilités envers les autres qui vivent avec nous et les générations qui vont suivre. Ils ont choisi de prendre la parole et de consacrer leur vie à inspirer d'autres personnes pour qu'elles la prennent également. » Il témoigne de son parcours : « J'ai choisi, après avoir vécu toutes sortes d'expériences et après avoir rencon-

tré toutes sortes de gens, d'utiliser à mon tour ma voix pour inspirer les autres. Ces sept visionnaires ont tous en commun d'avoir pris la parole pour convaincre d'autres gens de faire de même afin de créer un monde différent. »

« Vivre, c'est transformer en conscience une expérience aussi large que possible », écrivait ainsi Malraux.

**Pour un engagement citoyen**

« À 20 ans, je voulais changer le monde, mais je ne pensais pas que c'était possible. Aujourd'hui, à 40 ans, je crois que, par l'engagement citoyen, on est en mesure, à tout le moins, de changer les gens qui nous entourent et, à partir de cela, on peut faire beaucoup de choses », assure-t-il.

Et les trois conclusions importantes contenues dans son livre fondent son discours : « On est en train de détruire la biosphère, on accumule la richesse dans les mains d'une minorité et on a érodé nos démocraties. Quand les Indignés sont sortis sur la place publique, c'était le message qu'ils portaient. Je pense que Dominic Champagne et le Groupe du 22 avril, auquel j'appartiens, réclament d'exploiter les ressources naturelles autrement et de donner une place aux citoyens dans les décisions qui sont prises. »

Karel Mayrand étoffe ses propos : « Il y a assez longtemps qu'on nous dit qu'il n'y a pas d'autres façons de faire les choses, que c'est la fatalité, que la mondialisation et l'économie fonctionnent de cette manière, point à la ligne et taisez-vous ; on nous demande de pédaler toujours plus vite pour rester sur place. Dans le mouvement du 22, il y a des gens qui disent : "Non, on est capable de penser notre avenir différemment, on peut se donner le droit, comme citoyen, de prendre la parole". »

Et il apporte ce témoignage de confiance : « Très souvent, le changement social va couvrir très longtemps. On a l'impression qu'il est impossible que les choses changent et, tout d'un coup, il apparaît une fissure dans le barrage et tout prend une autre tournure en même temps. »

**Une voix pour la Terre**

Au terme de ce brassage d'idées, l'auteur consent à décrire son livre : « Il est construit autour de sept chapitres qui portent chacun

sur une rencontre avec une personne ; c'est un prétexte pour parler de la façon dont celle-ci m'a touché, pour dire comment elle m'a servi pour approfondir ma réflexion. » Il apporte une précision intéressante : « Chaque chapitre me permet aussi d'aborder un sujet ; par exemple, avec Oscar Arias, l'ancien président du Costa Rica, on traite de la militarisation et de la paix. Il y a des thématiques qui sont propres à chaque personne rencontrée, et l'ensemble du livre, si on veut, se présente comme une chronique des événements marquants qui ont traversé nos sociétés depuis le premier Sommet de Rio jusqu'au prochain en juin : la mondialisation, l'arrivée d'Internet et des médias sociaux, le 11 septembre 2001, la crise financière de 2008, l'entrée de plain-pied dans les changements climatiques ; on a connu des transformations ou des bouleversements complets de nos sociétés. » Et la réflexion se poursuit avec Laure Waridel, David Suzuki, Pierre Marc Johnson, Wangari Maathai, Sheila Watt-Cloutier et Al Gore.

Le fait d'aborder autant de sujets majeurs a nourri la réflexion de l'auteur et étoffé sa pensée sur sa vision du monde : « Pour moi, maintenant, l'économie, ce n'est pas une fin mais un moyen ; les lois de la nature ont préséance sur les lois humaines, tout simplement parce qu'on peut changer celles qui sont humaines mais pas les autres. Dans ce sens-là, j'ai beaucoup appris de mes fréquentations avec David Suzuki, depuis 2008. »

A la veille du 22 avril, il adopte cette vision : « Je suis très heureux que mon livre sorte maintenant ; dans le fond, le message que je lançais dans ce dernier était de dire que les gens vont sortir un jour pour prendre la parole et qu'il ne faut pas se décourager parce que le changement couve toujours : même quand on est en pleine nuit, on sait que le soleil va finir par se lever ; mais je ne pensais pas que cela viendrait aussi vite que cela. »

**UNE VOIX POUR LA TERRE**  
Karel Mayrand, Boréal,  
Montréal, 2012, 280 pages

Le Devoir

projet vélo libre-service – Compostage  
 milieu de garde – Jardin terrasse des Alençonnais  
 Contenant réutilisable pour la popote roulante  
 Trousses d'économie d'eau potable – Implantation  
 de stations de recyclage – Îlots de cueillette sélective  
 Petits Unis Verts – Écoles vertes – L'eau un trésor  
 appartient – Bécik jaune – Compostage et jardinage pour  
 petits espaces – Cafétéria verte, projet vaisselle durable –  
 Compostons dans la MRC du Haut-Richelieu – Projet d'inst  
 toit végétalisé – Les jeunes en action! – Mon école vers  
 l'avenir – Nettoyage du lit de rivière Richelieu – Amér  
 environnementaux au boisé quai de Baie-Saint-Paul  
 Beauceville «Vert demain» CompostERRE – Phas  
 Projet de cafétéria verte à l'ÉÉIL! – Bye  
 à l'eau buvette! des Artisans-récupérateurs de l'Outaouais  
 Compostage communautaire et jardins collectifs – Développement du transport  
 Sainte-Julie – Formation municipalités actives  
 «ça marche!» – Aménagement du fleuve St-Laurent  
 Centre de transport – Opération réduction! –  
 Gîtes zéro déchet – La Cafétéria vire au Vert! – Prog  
 érisation des rives des lacs – entreprise Belliterre – Projet  
 Défi coop: du compostage nagement pour la petite faune  
 Opération verdissement de Mercier Vive le jardinage éducatif!  
 Réseau de récupération des piles – Collecte de composteurs en  
 Du compost pour notre communauté trésor à valoriser! – Recyc  
 supports à vélo! – Aménagement de Prolénoency – Programme de  
 formation d'écocitoyens Recyclage de PVM dans nos CLSC -  
 Caravane de l'environnement Enfouissement zéro  
 nos municipalités compostage vermicompostage  
 milieu scolaire – L'école et le recyclage  
 berges de Longueuil – Aménagement  
 Récupérons les déchets dangereux –  
 des énergies renouvelables – Plantation  
 Restauration du ruisseau Brochu  
 communautaire – Achat de bacs de collecte  
 Achat et installation de supports  
 Projet pilote de valorisation des  
 Nettoyage des berges de la rivière  
 transport durable. – Ici on récup  
 récup Ta Mode 2009 – Une ali  
 Une 2<sup>e</sup> vie à l'eau de pluie! – Nettoy  
 écocentre. – Optimisation du recycl  
 Le compost chez soi! – Centre d'inter  
 d'arbres sur des terrains municipaux  
 projets pilotes de 3 îlots de compostage  
 pour les matières compostables – Une  
 bicyclettes – Le compostage indust  
 feuilles mortes en milieu agricole  
 Florette – Taxibus: mobilité et  
 Mon école est verte – L'arbre  
 durable et cie – Un cent  
 ots pot  
 ompo  
 Clas  
 l'é

.....  
**PLUS DE 400 PROJETS VERTS  
 RÉALISÉS PRÈS DE CHEZ VOUS!**  
 .....

Grâce au Fonds Éco IGA, des centaines de projets environnementaux sont réalisés partout dans la province. Plus de 4 millions de dollars ont déjà été versés pour des programmes de recyclage, des classes vertes, des espaces publics et des jardins communautaires. C'est notre façon de redonner un peu à la Terre.



# JOUR DE LA TERRE

MONDE

## 2012 est l'Année internationale de l'énergie durable pour tous

Les Québécois consomment de façon irresponsable

Alors que les Nations Unies ont fait de 2012 l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, il y a encore 1,4 milliard de personnes qui n'ont pas accès aux sources d'énergie moderne, tandis que trois autres milliards dépendent de la biomasse traditionnelle et du charbon comme source de combustible.

CAROLINE RODGERS

Collaboratrice

« Les mots "pour tous" sont importants dans ce titre, car la question de l'accessibilité de l'énergie est souvent négligée dans les débats. Il faut penser aux pays en voie de développement qui y ont encore très peu accès », souligne Diane Bastien, doctorante en génie du bâtiment à l'Université Concordia et membre du Cercle scientifique de la Fondation David-Suzuki.

Dans la résolution proclamant cette année internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs mis un fort accent sur la reconnaissance des besoins en énergie des pays pauvres. Pour ces derniers, l'accès à l'énergie est crucial s'ils veulent hausser leur niveau de vie, développer leurs systèmes de santé et d'éducation, les communications et l'économie.

L'ONU réitère également les liens importants entre enjeux énergétiques et enjeux climatiques. « L'énergie est étroitement liée aux changements climatiques », ajoute Diane Bastien. Par exemple, la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments ou le transport est une importante source d'émissions de GES. »

### Propositions

L'initiative « Énergie durable pour tous », lancée dans le cadre de cette année thématique, a établi trois objectifs principaux à atteindre pour l'horizon 2030. D'abord, l'accès universel à des services énergétiques modernes. Ensuite, une réduction de 40 % de l'intensité énergétique mondiale (c'est-à-dire une meilleure efficacité énergétique). Enfin, une augmentation de 30 % de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans le monde.

« Si on veut empêcher les pays en voie de développement de reproduire certaines erreurs des pays riches et qu'ils choisissent dès le départ des sources d'énergie propres comme le solaire et l'éolien, nous n'avons pas d'autre choix que de leur accorder une aide financière », soutient Diane Bastien. L'un des plus gros défis des sources d'énergie renouvelables est celui des coûts d'investissement des projets, qui sont élevés au départ. Il faut donc aller chercher des capitaux importants pour les lancer. À moyen terme, il y a un rendement de l'investissement, mais il faut être patient. Alors que, à l'inverse, une centrale au gaz ne coûte pas très cher à construire. »

Pour cette chercheuse du laboratoire d'énergie solaire de Concordia, qui a été doté récemment d'un simulateur solaire et d'une chambre climatique, c'est certainement l'énergie solaire qui a le potentiel de croissance le plus élevé à l'échelle planétaire dans l'avenir. « Historiquement, l'hydroélectricité a dominé parmi les sources d'énergie durables, mais la plupart des pays qui ont un potentiel hydroélectrique l'ont déjà exploité ou sont en train de le faire. L'éolien commence à

s'implanter de plus en plus et entre dans une espèce d'âge d'or, car les prix ont diminué, mais on prévoit que, après avoir atteint un creux, ils remonteront en suivant l'inflation ou le coût des matériaux. Par contre, le solaire n'a pas encore été beaucoup exploité jusqu'à maintenant. Il est appelé à prendre beaucoup plus de place. »

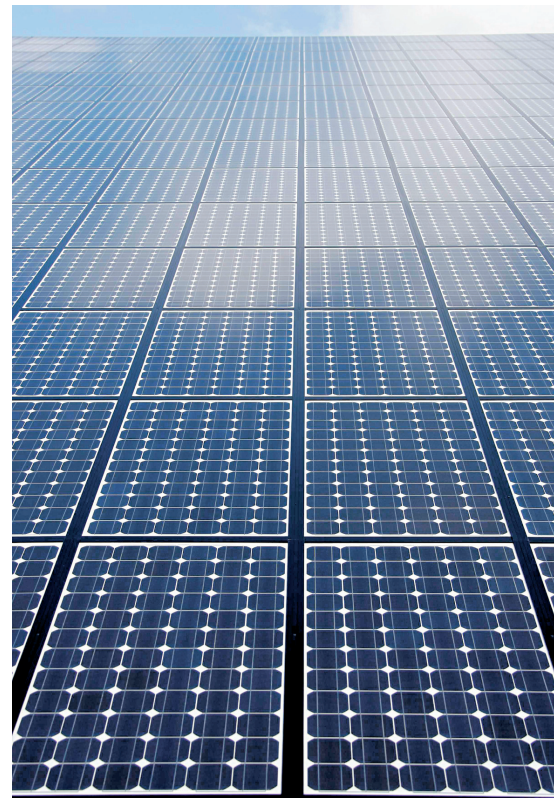
### Au Québec

Grâce à l'hydroélectricité, le Québec a la chance d'avoir une source d'énergie durable à prix avantageux. L'envers de la médaille, c'est que ce faible coût entraîne un certain laisser-aller sur le plan de l'efficacité énergétique, selon Diane Bastien. Or des économies très importantes pourraient être réalisées à cet égard, notamment par l'adoption de normes plus strictes pour les bâtiments.

« Ici, l'énergie est encore assez abordable pour qu'on se permette de la gaspiller », dit-elle. En Europe, où elle coûte le double, on en consomme beaucoup moins que nous pour une qualité de vie similaire. Si l'énergie est très bon marché, on n'a pas beaucoup d'incitatifs pour l'économiser. On ne dépensera pas, par exemple, 200 \$ de plus pour des appareils électroménagers qui en consomment moins. »

« Nos bâtiments sont mal isolés. Le nouveau Code du bâtiment, qui fait présentement l'objet de consultations et qui va remplacer l'ancien, vieux de vingt ans, prévoit de hausser les niveaux d'isolation d'environ 20 %. Ce n'est pas assez ambitieux. S'il faut attendre encore vingt ans avant de changer de nouveau le Code du bâtiment, cela veut dire qu'il faut faire plus, et ce, dès maintenant. Il faut investir plus dans nos bâtiments à l'achat, car ils coûteront moins cher à chauffer. »

Le Devoir



VINCENT KESSIER REUTERS

L'énergie solaire a le potentiel de croissance le plus élevé à l'échelle planétaire dans l'avenir.

AU QUÉBEC, UN 22 AVRIL

## Les événements du Jour de la Terre

Que faire le 22 avril prochain, Jour de la Terre ? Ceux qui veulent célébrer auront l'embarras du choix, puisque l'organisme Jour de la Terre a répertorié plus de 250 événements et activités qui se tiendront autour du 22 avril.

PIERRE VALLÉE

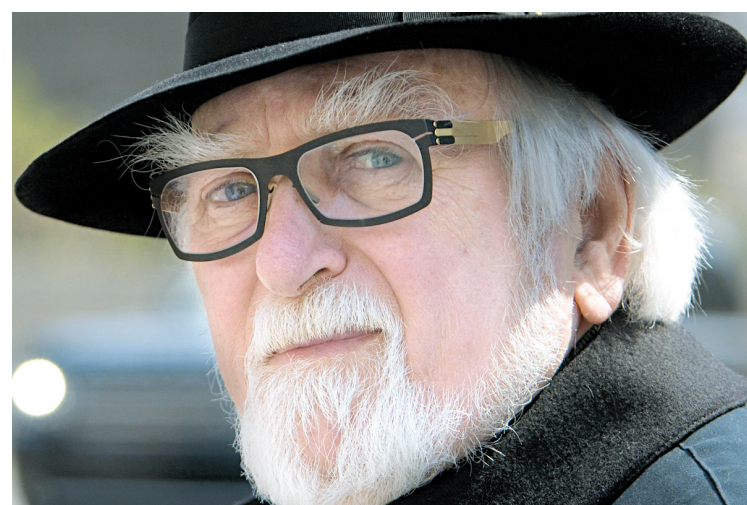
Collaborateur

L'abondance des activités célébrant le respect de la Terre et de l'environnement ne doit pas masquer le fait que le message écologique demeure toujours difficile à transmettre, selon Jacques Languirand, porte-parole québécois du Jour de la Terre pour la onzième année.

« Les problèmes soulevés par la question écologique, je pense notamment au réchauffement planétaire et aux changements climatiques, sont des problèmes à évolution lente. Comme ces changements se font lentement, il est difficile pour certaines personnes de voir le danger qui nous guette, et ce, malgré que la situation présente soit déjà délicate et inquiétante. Et, lorsqu'il se produit un événement climatique hors du commun, on a tendance à y voir seulement un accident de parcours. Au fond, la détérioration de l'environnement est un processus hypocrite, pourrait-on dire. Si on pouvait subitement voir, d'un seul coup, les conséquences de notre négligence collective envers l'environnement, on aurait tout un choc. Et le message écologique serait alors entendu de tous. »

### Environnement et santé

La thématique, cette année, du Jour de la Terre demeure la même que celle de l'an dernier, soit le lien entre la santé et l'environnement, un thème choisi par Jacques Languirand. « Le vocabulaire associé à des phénomènes comme les changements climatiques est rébarbatif pour plusieurs personnes. En choisissant la thématique de l'environnement et de la santé, j'ai voulu faire appel à une situation qui nous touche tous et à laquelle tous sont sensibles, c'est-à-dire la santé. Car, au fond, ce n'est pas seulement la planète qui est en danger, mais aussi notre qualité de vie. Prenons seulement la question de l'air et de l'eau, deux éléments essentiels à notre survie. Ne pas se préoccuper de la qualité de l'air et de l'eau équivaut à mettre notre survie en danger. »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jacques Languirand, porte-parole québécois du Jour de la Terre

Ainsi, les diverses activités qui se dérouleront en lien avec le Jour de la Terre aborderont les sujets suivants : l'alimentation, l'approvisionnement, la construction et la rénovation, la gestion de l'eau, la gestion des matières résiduelles, les substances toxiques et le transport. Par exemple, dans le domaine de l'approvisionnement, on cherchera à sensibiliser la population à des phénomènes comme le suremballage des produits et l'utilisation de certains plastiques comme le styromousse.

De plus, la thématique de la santé et de l'environnement a le mérite d'éloigner la question écologique du vieux concept comme quoi il y aurait, d'un côté, la nature et, de l'autre, l'être humain. « L'écologie n'opère pas à l'extérieur de nous mais avec nous. Ce que nous faisons ou non n'a pas que des conséquences sur la nature, mais aussi sur les humains. En choisissant le thème de la santé et de l'environnement, je voulais me rapprocher de ce concept qui veut qu'il n'y ait pas de séparation entre la nature et l'humain. L'humain fait partie de la nature et donc de l'écologie. »

### Activités à l'ordre du jour

Comme le veut la tradition, l'organisme Jour de la Terre organisera le 22 avril une plantation protocolaire d'arbres. L'événement aura lieu dès 9 heures à l'angle des rues Panet et Martineau, à Montréal, en présence de dignitaires et du porte-parole, Jacques Languirand. En après-midi, à 14 heures, les Québécois et Québécoises sont invités à un grand rassemblement qui se tiendra à la place des Festivals dans le Quartier des spectacles. Jacques Languirand y prendra la parole au nom de Jour de la Terre, mais aussi au nom d'Équiterre, de la Fondation David-Suzuki et de l'Association

québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). En soirée, M. Languirand assistera à la projection du documentaire *Survivre au progrès*, de Matthieu Roy, au cinéma Excentris.

Les quelque 250 autres activités répertoriées par l'organisme Jour de la Terre se déclinent sous plusieurs formes : corvées de nettoyage, collectes de déchets électroniques et dangereux, activités artistiques et spectacles, conférences multiples, activités muséales, activités scolaires, projections de documentaires ainsi que d'autres festivités. Bref, de tout pour tous. On peut d'ailleurs consulter le calendrier des activités dans le site Internet du Jour de la Terre.

« Nous, les écologistes, on passe souvent pour des gens qui voient des choses que d'autres ne voient pas, tient à souligner Jacques Languirand. Mais, au fond, nous sommes surtout des gens qui ont pris les moyens pour voir ces choses telles qu'elles sont. À nous, alors, de faire un effort pour communiquer ce que nous savons, et le Jour de la Terre est une occasion qui permet de le faire et de rejoindre davantage de personnes. Parce que, quand on y pense bien, si on ne s'occupe pas de l'environnement, eh bien l'environnement s'occupera de nous. Il faut respecter l'environnement, sinon l'environnement ne nous respectera pas. C'est pour cela que je dis que l'environnement, c'est l'affaire de tous. Ce n'est pas une rivière qu'on pollue, mais c'est ma rivière qu'on pollue, et alors, là, ça devient mon affaire. C'est cette idée de l'environnement que je cherche à promouvoir : faire de l'environnement son affaire. »

Le Devoir

**BONNE FÊTE, PAUVRE PLANÈTE.**  
22 AVRIL

Jour de la Terre®  
QUÉBEC

GRANDS PARTENAIRES

PARTENAIRES MÉDIAS

Photographie : Martin Girard—shootstudio.ca/Retouches et infographie : Graphiques M&H/Gâteau : Mary Markus

# JOUR DE LA TERRE

AMÉNAGEMENT

## Aéroports de Montréal vend des crédits de carbone...

### ... et les papillons monarques sont invités à atterrir sur le site !

L'aéroport de Montréal sera reboisé ! Une première en Amérique du Nord. Des crédits de carbone deviennent ainsi disponibles.

CAROLINE RODGERS  
Collaboratrice

Dans le cadre de sa politique de l'arbre, Aéroports de Montréal (ADM) a lancé un vaste projet de plantation de 96 000 arbres sur les terrains de l'aéroport Montréal-Mirabel situés à proximité de l'autoroute 50. La firme CO2 Environnement, à laquelle ADM s'est associée dans ce projet, estime que 16 299 tonnes de CO<sub>2</sub> seront ainsi captées, et les crédits de carbone ainsi générés seront vendus sur le marché volontaire des crédits de carbone au cours des prochaines années. Pour ce faire, on a utilisé une méthodologie ISO 14064-2, dont l'objectif est l'émission de tels crédits.

Il s'agirait, selon Christiane Beaulieu, vice-présidente affaires publiques et communications, du premier exemple en Amérique du Nord d'un projet de reboisement sur un site aéroportuaire dont l'objectif est l'émission de crédits de carbone.

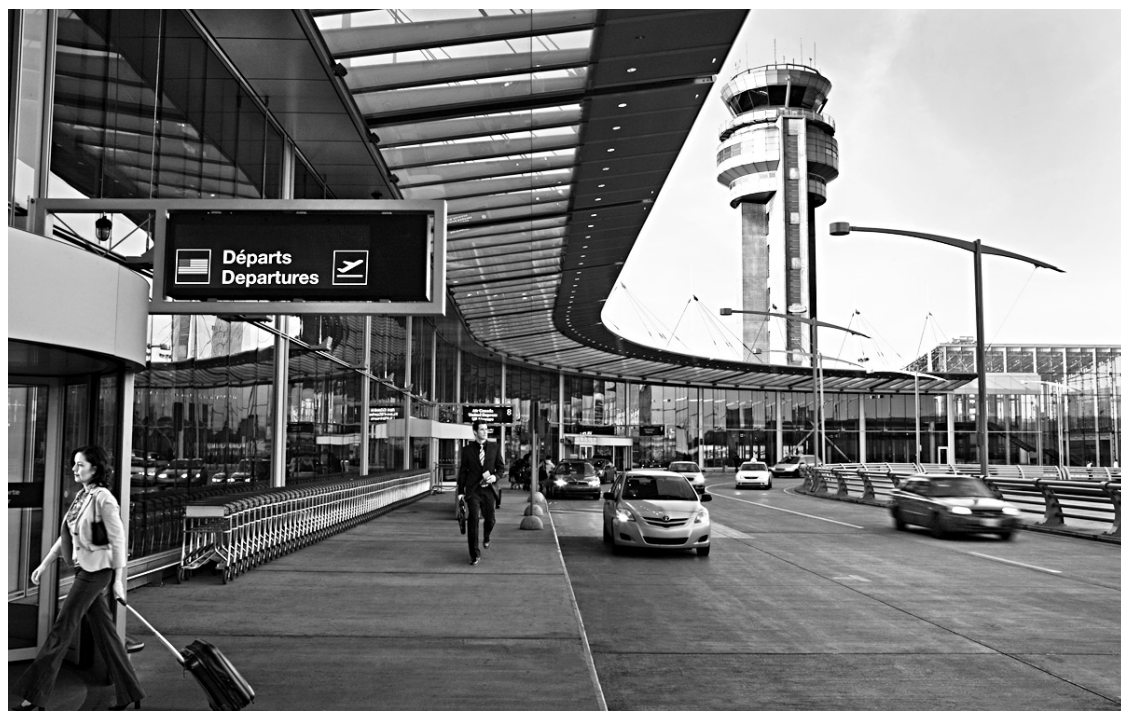
#### Un prix, déjà !

L'an dernier, ADM a reçu le prix Mitigation Award, du Conseil international des aéroports, pour sa politique de l'arbre. En plus des projets de reboisement, cette politique

visait à protéger les secteurs à valeur écologique élevée sur les terrains de l'aéroport. À cette fin, un inventaire forestier a été effectué. La politique prévoit que chaque arbre devant être éliminé en raison du réaménagement des terrains ou d'une construction doit être remplacé.

« Nous avons également planté des herbacées indigènes qui favorisent la reproduction et l'alimentation des papillons monarques au parc Marcel-Laurin, à Saint-Laurent, ajoute M<sup>me</sup> Beaulieu. C'est leur habitat naturel et leur population était en déclin. Comme ces papillons migrent au Mexique chaque année, on aime penser que cette action est un clin d'œil fait à notre industrie, qui est celle du voyage. »

Partout en Amérique du Nord, les aéroports multiplient leurs efforts pour améliorer leur bilan écologique, explique la vice-présidente. « Un aéroport est une infrastructure vraiment particulière, mais il y en a partout. Une sensibilisation écologique s'est faite dans le milieu. Les deux associations dont nous faisons partie, le Conseil international des aéroports et le Conseil des aéroports du Canada, organisent toutes deux des concours annuels pour souligner les bons coups des aéroports sur le plan écologique.



SOURCE ADM

L'aéroport Trudeau à Dorval

Cela fait quelques années qu'on y participe. »

#### Actions écologiques

La liste des gestes écologiques posés par ADM est longue. Toutefois, il s'avère difficile de les quantifier, tant en dollars investis qu'en résultats précis sur le plan de la réduction de l'empreinte écologique globale, celle-ci n'ayant pas été mesurée, admet-elle. Il s'agit en effet d'un exercice fort complexe pour une infra-

structure telle qu'un aéroport.

La politique écologique globale de la société a été mise à jour l'an dernier. Des axes d'amélioration ont été cernés, tels que l'efficacité énergétique, la réduction des GES, la réduction de la consommation d'eau potable, la protection des milieux naturels sur ses sites et l'application du principe des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation des matières résiduelles).

Un programme visant à ré-

duire la dépendance des employés envers l'automobile, baptisé Econo éco, a permis à ADM d'être nommée lauréate Affaires au gala 2011 de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal. « Quand nous avons déménagé notre siège social à Dorval en 2009, nous avons décidé d'encourager les 175 employés à faire la transition de la voiture au transport du commun en leur donnant un incitatif de 40 \$ par mois s'ils ache-

taient des titres de transport pour douze mois consécutifs, dit Christiane Beaulieu. Trois ans plus tard, 27 % d'entre eux prennent l'autobus 747 ou font du covoiturage pour venir au travail. On donne une place de stationnement plus rapprochée à ceux qui en font, ce qui est très apprécié, considérant la grandeur du site. On a assorti le programme de covoiturage d'un retour garanti à la maison. Si le propriétaire du véhicule ne peut assurer le retour de son passager à la fin de la journée, les gens peuvent prendre un taxi. »

Sur le plan de la consommation d'énergie, les initiatives sont nombreuses. L'aérogare de Montréal-Trudeau dispose d'une centrale thermique ultraperformante axée sur la récupération d'énergie. Les besoins en chauffage ou en climatisation sont réduits dans les parties neuves de l'aérogare, grâce à un système d'ouverture ou de fermeture automatisé des stores fixés aux fenêtres. Mis au point à l'Université Concordia, ces stores réagissent au soleil et à la température et s'ajustent en fonction de la lumière et de la température.

De plus, entre autres initiatives, on a remplacé toutes les ampoules le long des pistes d'atterrissage par des ampoules LED, trois fois moins énergivores.

Le Devoir

RECYCLAGE

## La (petite) révolution du 14 juillet prochain

### Les équipements électroniques n'iront plus à la casse

Vous avez de vieux ordinateurs à jeter, de vieilles ampoules fluocompactes ou des piles usées dont vous ne savez que faire ? Ne les jetez pas ! Gardez-les jusqu'au 14 juillet.

CLAUDE LAFLEUR  
Collaborateur

Le 14 juillet prochain entrera en fonction le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. Ce règlement impute aux entreprises la responsabilité de veiller au traitement final des produits qu'elles mettent en marché. On parle en conséquence de la Responsabilité élargie des producteurs, la REP en abrégé. « En fait, la responsabilité élargie des producteurs existe depuis dix ans au Québec », déclare Mario Laquerre, directeur des programmes qui régissent la RRP à Recyq-

Québec. Cet organisme surveille la mise en œuvre et l'application du règlement par les entreprises et veille aussi à ce que les objectifs en fin de compte soient atteints.

#### En attendant le 14 juillet

« La première REP a été mise en place à propos des peintures, puis, en 2004, on l'a étendue aux huiles », poursuit M. Laquerre. Autrement dit, même si ce sont les entreprises qui ont la responsabilité d'éliminer leurs produits usés, il revient néanmoins à nous, consommateurs, d'aller les porter en des endroits appropriés. De même qu'on ne met plus nos huiles usées et

nos vieux pots de peinture aux ordures, il faudra bientôt aller porter nos équipements électroniques, nos vieilles ampoules et nos piles usées.

« Ce sont donc les mêmes principes qui seront en vigueur à partir du 14 juillet prochain concernant les équipements électroniques — donc, les ordinateurs et leurs périphériques, les téléviseurs et les téléphones cellulaires, sans fil et traditionnels — de même que les ampoules au mercure et les piles domestiques », indique M. Laquerre. Notons cependant que l'élimination des appareils audio et vidéo, des caméras et d'autres accessoires se fera à partir d'une date ultérieure, dans le cadre d'une phase 2 de l'implantation de la REP concernant l'électronique.

Comme on nous l'annon-



ENRIQUE MARCARIAN REUTERS

La récupération des vieux ordinateurs se fera à compter du 14 juillet prochain.

cera sous peu, il y aura des points de dépôt réservés où nous devrons porter ces produits. « C'est ainsi que, à partir du 14 juillet, l'industrie des piles mettra en place un système pour récupérer gratuitement ces matières auprès des consommateurs », illustre Mario Laquerre. D'ici là, suggère-t-il, attendons ! On devra faire de même avec nos vieux ordinateurs, bien que, comme on le rappelle, les magasins Bureau en gros et certaines municipalités les acceptent déjà. Autrement, dans la mesure du possible, on devrait les conserver encore quelques mois.

Du coup, Mario Laquerre souligne que ce n'est pas une bonne idée que de jeter ses petits appareils, piles ou ampoules par l'entremise du bac vert, car « le bac vert est fait uniquement pour récupérer les contenants et les emballages. On a donc des problèmes avec des équipements qui peuvent se casser dans le transport ou lorsqu'ils sont manipulés par des travailleurs qui ne sont pas équipés pour ce faire. Voilà d'ailleurs pourquoi ça prend des circuits dédiés à la récupération des matières dangereuses. »

#### On est les meilleurs !

M. Laquerre rapporte que l'industrie accueille bien ce

règlement, puisque la plupart des entreprises sont heureuses qu'un cadre s'applique à tout le monde. « Certaines le faisaient déjà — on pense à Sony — dit-il, et toutes sont heureuses qu'il y ait un système égal pour tout le monde. Les entreprises participent donc aux négociations pour appliquer des ententes et ça va assez rondement. Nous avons donc bon espoir que, le 14 juillet, tout démarrera sans problème. »

« Présentement, l'industrie est en train de finaliser ses plans, indique le directeur de la REP, c'est-à-dire ses stratégies pour mettre en place 200 points de dépôt — et c'est un minimum — qui vont être prêts à accueillir gratuitement les matières des citoyens. Des campagnes d'information sont prévues pour renseigner tout le monde à propos de ces récupérations. »

L'une des obligations de la REP que doivent assumer les entreprises consiste à assurer la gratuité de la récupération pour les consommateurs, indique-t-il encore. Le règlement stipule en effet que la récupération ne doit rien coûter au consommateur. « On ne peut donc pas imposer des frais pour la récupération », insiste Mario Laquerre. Toutefois, comme il n'y a pas grand-chose de gra-

tuit dans la vie, les coûts seront ajoutés dans le prix du produit ; il y aura donc quelques sous mis de côté lors de l'achat d'un produit en prévision de la récupération. »

Le règlement prévoit également que, tous les deux ans, deux nouvelles REP seront ajoutées. « Le prochain produit pour lequel le règlement va s'appliquer, ce sera les pneus », annonce M. Laquerre. Soulignant qu'il y a déjà un programme de récupération des pneus, il précise que celui-ci est toutefois géré par Recyq-Québec. « On va transférer ce programme à l'industrie afin d'être équitable envers tout le monde, explique-t-il. On ne peut en effet pas dire que, pour certains produits, ce sont les producteurs qui en assument la REP, alors que, pour d'autres, c'est Recyq-Québec. Il faut être juste envers chaque secteur industriel. »

Par la suite, on peut penser que les bardeaux d'asphalte feront l'objet d'une REP, puis les appareils de réfrigération, peut-être les matelas, etc. Mario Laquerre souligne qu'en France il y a ainsi 22 REP différentes !

Il rapporte enfin que, en Amérique du Nord, le Québec est à l'avant-garde. « En ce qui concerne la récupération des peintures et des huiles — les deux domaines où on a implanté une responsabilité au niveau des producteurs — on atteint des taux de récupération qui frôlent les 98 % !, dit-il fièrement. Et lorsqu'on se compare aux autres administrations en ce qui concerne les frais exigés et les taux de récupération — les deux éléments importants — on figure vraiment dans les meilleurs au Canada ! »

De plus, il estime que le fait que Recyq-Québec travaille en partenariat avec l'industrie — plutôt qu'en confrontation — devrait faire en sorte qu'on demeurera « encore les meilleurs pour les années à venir » !

Le Devoir

# Pour un MONDE



**Soyons toutes et tous au grand rassemblement du Jour de la Terre 2012**



# JOUR DE LA TERRE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Depuis plusieurs années, il y a des initiatives de reboisement et de reverdissement. Elles se font principalement en milieu urbain : cours d'école, ruelles vertes, sentiers urbains, etc. L'avantage du plan métropolitain, c'est que ces initiatives feront désormais partie d'une plus grande action cherchant à favoriser la biodiversité.

## Le Grand Montréal est en perte de biodiversité

Le reboisement, la Communauté métropolitaine de Montréal et le PMAD

*Le Devoir* a rencontré Michel Allaire, coordonnateur environnement, Geneviève Bédard, conseillère en recherche pour le service environnement, et François Desrochers, conseiller en recherche pour la direction générale aux bureaux de la CMM, pour faire le point sur la question du reboisement, dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

JACINTHE LEBLANC  
Collaboratrice

Lorsque le couvert forestier se trouve en deçà de 30 % de la superficie totale du territoire, il s'ensuit une perte significative au niveau de la diversité biologique. Les orthophotos, car ainsi se nomment les photos aériennes, prises en 2009 par le service de géomatique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) montrent qu'il ne reste que 19,2 % de superficies boisées sur le territoire du Grand Montréal. Ce dernier se trouve conséquemment dans un état inquiétant.

Entré en vigueur le 12 mars 2012, le PMAD présente trois orientations : aménagement, transport et environnement. De cette dernière orientation découlent cinq objectifs, dont un visant la protection de 17 % du territoire du Grand Montréal. Ce pourcentage fait référence au seuil fixé par le Pro-

**Il ne reste que 19,2 % de superficies boisées sur le territoire du Grand Montréal. Ce dernier se trouve dans un état inquiétant.**

tole de Nagoya adopté en 2010, lors de la dixième Conférence des parties. Pour y parvenir, une des actions incontournables est le reboisement visant l'atteinte de 30 % du couvert forestier. Et, pour atteindre ces objectifs et critères, la CMM souhaite mettre en place un corridor vert qu'elle appelle la Trame verte et bleue.

Pour faire augmenter le couvert forestier et tendre vers ces 30 %, le PMAD propose cinq grands axes d'action : la création d'un cadre législatif, la protection du couvert forestier actuel, la restauration et la connexion des sites existants, les stratégies financières et la mobilisation de la collectivité.

**Protéger avant de reboiser**

Toujours selon le PMAD, le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal subit une perte d'espaces boisés de 1100 hectares par année. Pour Geneviève Bédard et ses collègues, il importe de

protéger ce qui existe maintenant, afin de mettre un frein à ce déclin. La CMM a ciblé des couverts forestiers dans certains secteurs et il est demandé aux municipalités régionales de comté (MRC) d'instaurer des mesures régissant l'abattage des arbres. Il est donc attendu que celles-ci appliquent une réglementation pour protéger les espaces boisés.

Une fois protégés les couverts forestiers actuels, il sera plus facile de travailler sur le reboisement. Bien que ce soient les acteurs sur le terrain qui détermineront quels secteurs seront reboisés, des corridors et des endroits précis sont déjà identifiés par la CMM. Ces zones, selon M<sup>me</sup> Bédard, pourraient servir à faire des connexions entre les différentes municipalités pour, entre autres, la Trame verte et bleue.

Depuis plusieurs années, il existe des initiatives de reboisement et de reverdissement. Elles se font principalement en milieu urbain : cours d'école, ruelles vertes, sentiers urbains, etc. L'avantage du plan métropolitain, c'est que ces initiatives feront maintenant partie d'une plus grande action cherchant à favoriser la biodiversité par l'instauration d'une Trame verte et bleue.

**Travailler ensemble pour que ça marche**

La concertation et la coopération entre les différents acteurs, tels que les MRC, les municipalités, les groupes écologistes et la CMM, exigent un certain effort. Geneviève Bédard précise que, au moment où le corridor vert sera identifié, un des rôles de la CMM consistera à mobiliser les gens et à coordonner l'effort de tous pour qu'ils travaillent en partenariat les uns avec les autres. Le reboisement en aura un plus grand impact et l'action sera plus efficace.

Cet effort de collaboration est plus que nécessaire, car ce sont les groupes locaux et les municipalités qui connaissent le mieux les spécificités de leur territoire. La CMM, explique M. Desrochers, offre les grands paramètres via le PMAD : orien-

tations, objectifs et critères. Mais c'est aux organismes partenaires de la Communauté métropolitaine de Montréal de faire les choix qui s'imposent en fonction des connaissances relatives à leur territoire, notamment en ce qui concerne le choix des espèces.

M<sup>me</sup> Bédard note par ailleurs que, en regardant les différents travaux des groupes, tout s'emboîte bien. Les espaces ciblés par la CMM sont sensiblement les mêmes aires cernées par les grands groupes de conservation. Le PMAD, et en particulier la création d'une Trame verte et bleue, enthousiasme un bon nombre de personnes grâce à la vision commune qui en ressort.

**Un plan qui a des dents**

Le PMAD étant désormais en vigueur, François Desrochers explique que, dorénavant, les MRC et les agglomérations doivent conformer leur schéma d'aménagement au plan métropolitain. Par la suite, ce sera au tour des municipalités d'ajuster leurs règlements d'urbanisme aux schémas des MRC qui seront conformes au PMAD. Il souligne que les ministères devront aussi avoir un plan d'intervention adapté au plan métropolitain. Ainsi, outillé des mêmes références, tout le monde ira dans la même direction.

Cette démarche, les MRC et les municipalités ont deux ans et demi pour l'achever. Pour l'instant, les différents services de la CMM et les divers acteurs concernés sont à l'étape de l'élaboration de plans d'action. D'ailleurs, une commission de l'environnement a été créée. Les membres de la commission se sont réunis pour la première fois le 10 avril dernier afin d'amorcer l'élaboration d'une stratégie de mise en place de la Trame verte et bleue. Un rapport présentant les recommandations de la commission de l'environnement auprès du comité exécutif et du conseil de la CMM est attendu d'ici la fin de l'année 2012.

Le PMAD agit à titre de règlement, même s'il porte le nom de « plan ». Les MRC ont l'obligation de s'y conformer. Ce n'est pas un plan stratégique comme il s'en fait ailleurs. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement est unique en son genre par son caractère contraignant. Les MRC et les agglomérations de la CMM sont tenues d'y prendre part. Un autre ajout au PMAD qui le rend contraignant, c'est qu'il est doté d'un observatoire muni d'indicateurs pour suivre l'évolution des mesures prises.

À l'hiver 2013, la CMM entend tenir une agora sur les trois orientations afin de rendre des comptes à la société civile. À ce moment, Michel Allaire soutient que les pro-

rités pourront changer, s'affirmer ou se confirmer selon ce qui ressort de l'exercice public. Cet esprit de constante validation auprès de la population et son inclu-

sion dans le projet rejoignent l'esprit dans lequel le PMAD s'est formé.

*Le Devoir*



Où convergent  
environnement  
et engagement

Aéroports de Montréal croit fermement qu'en matière d'environnement il est essentiel de joindre le geste à la parole. Voilà pourquoi en ce Jour de la Terre, nous sommes fiers de souligner que nous avons déjà mis en œuvre des programmes pour accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos installations. Par exemple, nous avons amélioré de 70 % l'efficacité du système de chauffage et de ventilation et nous veillons à maintenir une meilleure

gestion de l'éclairage. En matière de transport terrestre, nous mettons tout à contribution pour favoriser la mise en place d'une navette aéroportuaire, et notre parc de véhicules est plus éconergétique. Et plus récemment, notre participation à la promotion d'espaces verts à proximité de notre site favorisera la reproduction des papillons monarques qui migrent vers le Mexique. Voilà bien plus que des paroles.

Pour en savoir davantage, consultez le [www.admtl.com](http://www.admtl.com).

AÉROPORTS DE  
**MONTRÉAL**  
OÙ CONVERGENT VOTRE VILLE ET LE MONDE

# JOUR DE LA TERRE

ENVIRONNEMENT

## Tristes poissons !

### La pollution des mers menace les ressources halieutiques

La pollution des mers, des fleuves et des milieux côtiers par les hydrocarbures et d'autres rejets menace les ressources halieutiques à travers le monde. La vigilance est donc de mise, rappelle Émilien Pelletier, chercheur de réputation internationale. Analyse.

THIERRY HAROUN

Collaborateur

Demain, nos mers seront-elles aussi poissonneuses qu'elles le sont aujourd'hui ? Quels types de pollution menacent la reproduction des ressources halieutiques ? Comment la science peut-elle intervenir ? Voilà autant de questions que *Le Devoir* a soumises à l'examen du titulaire de la Chaire de recherche en écotoxicologie marine de l'Université du Québec à Rimouski, Émilien Pelletier.

Après la surpêche, la pollution est le deuxième facteur de « mise en danger » des ressources halieutiques, d'après le professeur joint à Rimouski. « On pourrait croire que, grâce aux diverses réglementations, il y aurait beaucoup moins de problèmes de pollution, mais le problème est bien réel. Partout, on le constate le long des côtes, aussi bien en Europe qu'en Asie ou en Amérique du Nord, mais à des degrés différents. »

#### À propos de fleuves

Restons en Amérique du Nord. Au Canada et aux États-Unis, depuis une trentaine d'années, dit-il, des réglementations relativement strictes ont été édictées afin de réduire les apports toxiques aux étendues d'eau. « On peut se réjouir de certaines approches en ce sens qui ont été couronnées de succès. Par contre, il reste encore beaucoup de travail à faire quant aux rejets des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent en provenance des grands centres urbains, particulièrement chez nous au Québec, quand on se compare à l'Ontario. Ici, ça demeure un très grave problème quand on regarde le traitement des eaux usées de Montréal et de ses couronnes. Écoutez, on parle des deux tiers des eaux usées du Québec », souligne le professeur.

Mais, quand on se compare, on se... « Ici, ce n'est quand même pas la pire des situations, c'est quand même mieux que la situation qui prévaut dans le golfe du Mexique, relativise le professeur. Le fleuve du Mississippi transporte des quantités extrêmement élevées d'agents contaminants, de pesticides et d'herbicides. Vous savez, la vallée du Mississippi représente le tiers des terres agricoles des États-Unis, c'est gigantesque. Le problème est hallucinant, malgré la réglementation en place. »

Retour chez nous. « Il faut par contre rappeler que le fleuve Saint-Laurent reçoit malgré tout des eaux usées en provenance des Grands Lacs, ce qui touche par le fait même les populations côtières. On reçoit de grandes quantités d'herbicides, de pesticides, de phosphore, d'azote et de carbone organique », note encore M. Pelletier, qui ajoute que plus on s'éloigne des populations



Des goélands bataillent au-dessus du filet d'un chalutier pêchant dans l'Atlantique. Après la surpêche, la pollution serait le deuxième facteur de « mise en danger » des ressources halieutiques.

STÉPHANE MAHÉ REUTERS

denses, mieux les eaux et les ressources halieutiques se portent. « Rendu dans le golfe, le tout est relativement dilué. On a la chance d'avoir cette immense zone estuarienne qui commence à l'île d'Orléans et qui s'étend jusqu'à Matane, plus ou moins. On sait que, là, la question de la contamination [de la ressource halieutique] n'est pas un facteur majeur, à tout le moins chez les espèces adultes matures capturées [poissons et crustacés]. »

#### Des craintes

Toutefois, observe le chercheur, ce qu'on connaît beaucoup moins, ce sont les aspects de la contamination sur la reproduction de la plupart des espèces de crustacés et de poissons. « Les premiers stades larvaires, les juvéniles, sont également exposés à la pollution et ils y sont beaucoup plus sensibles que les adultes. Bon, on sait qu'il n'y a pas de problèmes à consommer les poissons et les crustacés, que ce soit des homards ou des crevettes, on sait qu'ils ne sont pas contaminés, mais c'est beaucoup plus subtil à l'échelle de la reproduction. »

À ce titre, la baisse observée de la ressource chez certaines espèces, soumet le professeur, ne peut pas être imputée au seul facteur de la surpêche. Mais de là à faire la

preuve que la contamination et les agents polluants sont des facteurs ayant des effets déterminants sur les premiers stades larvaires des espèces, c'est un pas que la science marine et écotoxicologique n'est pas en mesure de franchir, pour l'instant, du moins. « Je peux en faire la preuve en laboratoire, mais ça devient plus difficile en milieu naturel. Mais, à long terme, c'est un travail qu'il faudra faire en tenant compte bien sûr de l'énorme difficulté de la tâche », notamment sur le plan financier et en ce qui concerne les effectifs spécialisés que ce travail titanesque mobiliserait.

#### Les hydrocarbures

Qui dit pollution des mers dit déversement d'hydrocarbures. D'autant plus que les cas de catastrophe se multiplient depuis quelques années à l'échelle planétaire : la marée noire causée par le pétrolier Exxon Valdez dans l'Alaska, le naufrage du pétrolier Erika, l'explosion de la plateforme pétrolière de BP dans le golfe du Mexique, parmi tant d'autres. Ce que déplore souverainement Émilien Pelletier.

« Pour les ressources halieutiques, c'est dramatique. On sait que, un an, deux ans ou cinq ans après une catastrophe, la nature reprend un peu

le dessus. Mais ce qu'on ne voit pas et ce qui est difficile à trouver, ce sont les effets à long terme sur les larves de poissons, sur tout ce qui est microscopique. En mer du Nord, il y a eu de multiples accidents, pas de l'envergure de celle de la plateforme [de BP] dans le golfe du Mexique, mais une série de petits accidents peuvent avoir un effet tout aussi dévastateur sur les premiers stades larvaires de développement du poisson. Mes collègues norvégiens s'en disent inquiets. Ils pêchent [la morue] non loin des plateformes, vous savez. »

#### Demain

Tout compte fait, Émilien Pelletier entrevoit l'avenir avec un brin de pessimisme. D'autant plus que l'exploitation éventuelle des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent n'a rien pour le rassurer sur la suite des choses. « J'ai toujours été un optimiste. Mais, aujourd'hui, je constate qu'on se dirige tout droit vers un mur quant à l'avenir des ressources halieutiques, quand on pense à la surpêche qui s'ajoute aux problèmes écologiques liés entre autres à l'exploitation des hydrocarbures, qui n'est pas près de diminuer. »

Le Devoir

## Certifications écologiques : à quand une véritable campagne d'information ?

« Les étiquettes écologiques fiables ne sont pas assez connues des consommateurs »

Le consommateur québécois voudrait bien consommer vert. Mais, pour ce faire, il doit être en mesure de reconnaître clairement quel produit est vert et quel autre ne l'est pas. Et le nombre élevé d'étiquettes écologiques en circulation ne l'aide pas à se faire une idée juste.

PIERRE VALLÉE

Collaborateur

« Notre dernière étude sur les étiquettes écologiques démontre clairement que la moitié des consommateurs québécois estiment qu'il n'y a pas assez d'information sur les certifications vertes, souligne Fabien Durif, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et directeur de l'Observatoire de la consommation responsable. C'est la raison pour laquelle seulement 15,6 % d'entre eux utilisent les certifications vertes comme source de renseignement sur les produits. »

#### Quelques notions de base

Il faut en premier faire la distinction entre les normes, les certifications et les étiquettes écologiques. « Les normes sont élaborées par des organismes publics, comme ici, au Québec, par le Bureau de normalisation du Québec, ou par des organismes internationaux comme ISO. Ce sont ces organismes qui établissent les normes et les cahiers des charges auxquels les entreprises adhèrent ou non. Mais ces normes ne mènent pas toutes à des certifications, et l'entreprise peut choisir de s'y

conformer sans pourtant l'afficher sur son produit. »

Les certifications mobilisent une tierce partie qui vérifie si l'entreprise se conforme au cahier des charges et, le cas échéant, émet une certification qu'affichera alors l'entreprise. On pense ici à la certification LEED en matière de construction. « La crédibilité de la certification est alors liée à la crédibilité de la tierce partie. »

Les étiquettes écologiques sont des programmes d'étiquetage créés par des organisations non gouvernementales ou privées qui permettent à l'entreprise ou au fabricant d'accrocher sur son produit un logo attestant sa performance écologique. Le logo pourra aussi mentionner la certification, si tel est le cas.

#### Trois types d'étiquette écologique

Et, pour ajouter à la confusion, il existe trois types d'étiquette écologique. Le premier type est une étiquette basée sur une analyse faite par une tierce partie attestant que le produit est conforme aux exigences et aux critères de performance établis pour la certification. Des programmes comme Energy Star ou le programme cana-

dien Ecologo entrent dans cette catégorie.

Le deuxième type d'étiquette pose davantage d'incertitude, car il s'agit d'une auto-proclamation écologique sans certification et sans vérification de la part d'une tierce partie. « Ce sont souvent des étiquettes écologiques émises par le fabricant ou parfois même par le détaillant. Il n'y a aucun moyen pour le consommateur de vérifier si c'est vrai. Entrent aussi dans cette catégorie les étiquettes déclarant que tel produit est biodégradable ou que tel savon ne contient pas de phosphates, même si aucun savon aujourd'hui ne contient des phosphates. »

Le troisième type d'étiquette se nomme EPD (Environmental Product Declaration) et il est fondé sur la norme ISO 14 040. La certification fait appel à une tierce partie. « C'est la seule étiquette écologique qui tient entièrement compte du cycle de vie du produit et qui est basée sur une démarche scientifique rigoureuse. Mais l'obtention de cette étiquette coûte cher, ce qui explique que peu d'entreprises aujourd'hui y ont recours. »

#### La situation actuelle

Selon Fabien Durif, la situation actuelle en matière d'étiquettes écologiques au Québec est arrivée à un point de tournant. « Nous sommes présentement dans une période de transition. Les étiquettes écologiques se multiplient, ce



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Maison du développement durable a été érigée selon plusieurs normes ISO.

qui a pour effet de confondre davantage les consommateurs. Le but de l'étiquette écologique est de signaler au consommateur que le produit est vert et ainsi de le rassurer dans son choix. Mais la prolifération d'étiquettes écologiques sème la confusion et accomplit l'effet contraire. »

Si la situation actuelle confond le consommateur, elle affecte aussi les marques. « Notre étude a démontré clairement que le consommateur veut plus d'informations écologiques sur le produit. Les marques ne peuvent plus se servir des étiquettes écologiques pour faire du marketing ou la promotion

de produit si, en contrepartie, elles ne sont pas capables de fournir cette information. » Et, pour en rajouter, il faut aussi tenir compte de l'écart vert du consommateur. « L'écart vert décrit la différence entre ce que le consommateur a l'intention de faire en matière de consommation verte et ce qu'il fait réellement en magasin au moment de l'achat. »

#### Les solutions possibles

Plusieurs solutions sont à portée de la main pour lever la confusion. « D'une part, des étiquettes écologiques fiables, comme Ecologo, ne sont pas assez connues des consomma-

teurs. Il faudrait une campagne de sensibilisation afin de faire connaître Ecologo. » Ainsi, le consommateur, en voyant cette étiquette écologique, non seulement la reconnaîtrait mais saurait aussi qu'il peut s'y fier. D'autre part, un ménage pourrait être fait quant au nombre d'étiquettes écologiques en circulation sur le marché. « C'est le cas de la Grande-Bretagne, qui a choisi de limiter le nombre d'étiquettes écologiques sur son territoire. »

Mais, selon Fabien Durif, on ne parviendra pas à clarifier les étiquettes écologiques sans passer par une réglementation. « Il faut un encadrement obligatoire pour les étiquettes écologiques. Un encadrement qui non seulement limite leur nombre, mais qui fixe aussi de façon précise les preuves scientifiques que le fabricant doit fournir s'il veut apposer une étiquette écologique sur son produit. Cela passe par une modification de la Loi sur l'étiquetage. Tout comme aujourd'hui, le fabricant d'un produit alimentaire doit clairement indiquer sur l'étiquette les ingrédients que le produit contient, de même l'étiquette écologique devrait fournir les détails scientifiques sur lesquels elle repose. On pourrait aller jusqu'à indiquer l'empreinte de carbone du produit, compte tenu du cycle de vie de ce dernier. »

Le Devoir